



Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Gilles Rondeau
Jocelyn Lindsay
Guy Lemire
Serge Brochu
Normand Brodeur
Christine Drouin

Gestion des situations de violence conjugale à haut risque de létalité

Collection

ÉTUDES
EN BREF

1

eri  **viff**
Centre
de recherche
interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

VICTOIRE
Violence conjugale :
Transformer et orienter par
l'intervention et la recherche

**Gilles Rondeau
Jocelyn Lindsay
Guy Lemire
Serge Brochu
Normand Brodeur
Christine Drouin**

**Gestion des situations de violence
conjugale à haut risque de létalité**

**Synthèse des résultats de recherche
(Études en bref)**

Avril 2002

GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE CONJUGALE À HAUT RISQUE DE LÉTALITÉ

Directeur de recherche : Gilles Rondeau

Chercheurs :

Jocelyn Lindsay (Université Laval); Guy Lemire (Université de Montréal); Serge Brochu (Université de Montréal)

Agent de recherche : Normand Brodeur

Auxiliaires de recherche : Christine Drouin, Isabelle Cyr

Partenaires :

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec; Service correctionnel du Canada (région du Québec); Sûreté du Québec; Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM); SOS violence conjugale; Programme régional d'intervention masculine Après-Coup; Association des CLSC et des CHSLD du Québec; Bureau des substituts du procureur général de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | ii |
| 1- LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE | 1 |
| 2- LA PROBLÉMATIQUE | 1 |
| 3- LES OBJECTIFS | 2 |
| 4- LA MÉTHODOLOGIE | 3 |
| 4.1 La technique de l'incident critique..... | 3 |
| 4.2 Composition de l'échantillon..... | 4 |
| 5- LES RÉSULTATS | 4 |
| 5.1 Typologie des situations de violence conjugale à haut risque de létalité..... | 4 |
| 1- <i>Les incidents comportant un danger imminent pour la femme</i> | 5 |
| 2- <i>Les incidents comportant un danger à court ou moyen terme</i> | 5 |
| 3- <i>Les incidents comportant un danger persistant à plus long terme</i> | 6 |
| 5.2 Les interventions des acteurs pénaux | 6 |
| 5.3 Les interventions effectuées par les intervenants psychosociaux..... | 8 |
| 1- <i>Obstacles</i> | 8 |
| 2- <i>Facteurs qui facilitent l'intervention</i> | 8 |
| 3- <i>Ce qui a marqué les prises de décision</i> | 9 |
| 4- <i>Bilan des interventions : le point de vue des intervenants</i> | 9 |
| 5- <i>Bilan des interventions : le point de vue des victimes</i> | 10 |
| 6- NOUVELLES PISTES OU QUESTIONS DE RECHERCHE IDENTIFIÉES | 10 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 11 |
| PUBLICATIONS ISSUES DE LA RECHERCHE | 11 |

SOMMAIRE

Chaque année, 130 000 canadiennes craignent qu'on les tue. Dans plusieurs cas, cette crainte est fondée puisque en moyenne, près de 100 personnes sont tuées par leur conjoint, chaque année, au Canada et que la majorité des victimes sont des femmes. La recherche avait comme objectif de mieux comprendre comment se déroule l'intervention, tant sociale que pénale, dans les situations de violence conjugale à haut risque de létalité. 44 intervenants impliqués dans 74 incidents critiques ont été rencontrés dans le cadre d'entretien semi-directifs, de même que 10 victimes.

Les incidents ont été classifiés selon l'imminence de l'action violente à risque de mort. La catégorie du danger imminent regroupe toutes les situations où une agression est en cours au moment l'intervention se produit, de même que les projets précis d'homicide dont les intervenants sont informés. La catégorie des risques à court et moyen terme comprend les cas où l'agresseur potentiel exprime des fantasmes homicides, ceux où il y a une menace de mort, ainsi que les situations où le danger est limité à un événement précis comme la comparution des conjoints dans des procédures judiciaires civiles. La catégorie des risques persistants comprend des situations où l'agresseur potentiel a un lourd passé criminel et une longue histoire de récidive, ainsi que les cas où la victime reste exposée au danger pendant une période prolongée du fait de sa difficulté à rompre la relation avec son conjoint.

L'analyse des incidents dans lesquels les intervenants pénaux ont été impliqués montre que ceux-ci évaluent le danger pour la victime en tenant compte du contexte, des facteurs de risque connus et des antécédents du couple. La présence d'une arme à feu est considérée comme un indicateur important d'un haut risque de létalité. Les intervenants se disent généralement satisfaits lorsqu'ils ont empêché la commission d'un homicide, que la victime a été au bout des procédures judiciaires, qu'elle a rompu sa relation avec l'agresseur et que ce dernier a été incarcéré. Les victimes ont toutefois une perception très différente des situations dans lesquelles elles sont impliquées. La protection de leur propre vie n'est pas toujours leur première préoccupation et elles évaluent la pertinence d'un recours au système pénal à la lumière de plusieurs autres critères.

Les interventions effectuées par les intervenants sociaux ont fait état d'obstacles à l'intervention reliées à la criminalité et à l'opposition des agresseurs, à la peur qu'ils provoquent chez les intervenants, au refus de certaines femmes de voir le danger ou à leur choix de l'ignorer, aux ressources insuffisantes, au refus de collaborer ou aux limites à la confidentialité. À l'opposé, l'ouverture au changement chez l'homme, le fait de prendre les mesures au sérieux chez la femme, le support du groupe, le lien de confiance, le soutien et la collaboration accordées constituent autant de facteurs qui facilitent l'intervention.

Divers facteurs sont pris en compte dans les décisions d'intervenir et dans la détermination des actions qui en découlent : les principes de l'organisme et ceux de l'intervenant, l'évaluation du degré de risque présent dans la situation, les buts poursuivis par l'intervention et enfin la collaboration offerte.

Du point de vue des intervenants, la grande victoire c'est de réussir à prévenir un homicide en empêchant l'homme d'agir, en protégeant la victime, en dénouant la crise. Les victimes, pour la plupart, ont séjourné en maison d'hébergement et ont, de façon générale, hautement apprécié la protection et les services offerts. Quatre pistes d'action ont été esquissées : meilleure connaissance de la typologie des incidents, éducation quant aux facteurs de risque, sensibilisation des intervenants au vécu des femmes qui ont connu une situation à haut risque de létalité, recours diversifiés auprès des hommes.

1- LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Les atteintes à la vie et les voies de fait graves sont les manifestations les plus choquantes de la violence entre conjoints. Une vaste enquête nationale menée par Statistique Canada (1993) révèle que 45% des voies de fait perpétrées contre la conjointe entraînent des blessures physiques et que 16% des femmes victimes de violence conjugale rapportent qu'une arme à feu ou un couteau a déjà été utilisé contre elles. Selon cette même enquête, ce sont 13% des femmes ayant subi la violence de la part de leur conjoint au cours des douze mois précédant la cueillette des données qui ont craint que leur conjoint ne les tue. Les projections faites à partir de l'étude indiquent que 130 000 canadiennes éprouvent une telle crainte à chaque année (Rodgers, 1994). Au Canada, durant les années 1990, une moyenne de 97 personnes par année ont été tuées par un conjoint ou un ex-conjoint et les trois quarts (3/4) de ces victimes étaient des femmes (Statistique Canada, 1997).

Chaque nouveau cas d'homicide conjugal soulève l'indignation, particulièrement lorsque le danger était ou aurait dû être connu des services sociaux, judiciaires et policiers. Ainsi, dans son rapport d'enquête publique sur un drame familial survenu à Baie-Comeau en 1996, le coroner Jacques Bérubé (1997) mettait en lumière «l'inefficacité des structures mises en place pour contrer la violence conjugale». Le coroner soulignait aussi que le tragique événement aurait pu être évité, «si les différents intervenants avaient joué leur rôle et s'étaient concertés». Dans le cas étudié, de nombreux signes précurseurs annonçaient le double meurtre suivi du suicide de l'agresseur. Ce constat d'échec met en évidence les limites des modes d'intervention connus et soulève plusieurs questions quant à ce qui pourrait être fait pour éviter la répétition de tels drames.

Le projet présenté veut apporter une réponse à certaines de ces questions en faisant de l'intervention auprès des victimes et des agresseurs dans des situations où il y a risque de mort pour la conjointe ou l'ex-conjointe son objet de recherche. Il s'inscrit ainsi dans le cadre de la politique de la santé et du bien-être qui «doit permettre d'accroître le savoir-faire et l'efficacité en milieu clinique et auprès des groupes vulnérables» (Gouvernement du Québec, 1992).

2- LA PROBLÉMATIQUE

Les recherches sur l'étiologie de l'homicide conjugal font ressortir la similitude des finalités entre l'uxoricide et les autres gestes de violence physique, verbale et psychologique exercés par les hommes sur leurs conjointes. Le pouvoir, la possession et le contrôle, constituent toujours l'enjeu principal. D'autres recherches ont tenté d'identifier de façon plus précise les facteurs de risque associés à l'homicide conjugal. Il ressort ainsi clairement que la période qui précède ou suit immédiatement une rupture de la relation en est une où les risques d'uxoricide sont élevés. Par ailleurs, l'âge des victimes est une variable démographique à considérer dans l'évaluation des risques d'uxoricide, le risque d'homicide décroissant de façon inversement proportionnelle à l'âge de la femme. Finalement, les recherches ont également mis en évidence que la violence domestique antérieure constitue en soi un facteur de risque important. Si nous possédons un certain nombre de connaissances sur l'étiologie et les facteurs de risques dans l'homicide, en revanche nous en savons beaucoup moins sur l'intervention à faire dans les situations à haut risque de létalité.

Certains auteurs ont tenté d'établir les repères d'une prédiction à court terme dans des situations ponctuelles et circonscrites. Ainsi, dans une situation de crise spécifique, l'intervenant doit recueillir des informations sur le contexte de la crise et sur les relations

entre l'individu potentiellement dangereux et ce même contexte. Ces informations ainsi obtenues peuvent être combinées avec les connaissances générales sur les facteurs de risque et, s'il y a lieu, sur la personnalité de l'agresseur. Ces quatre éléments constituent, selon Hoff (1989), la pierre angulaire d'une évaluation du risque à court terme. D'autres modèles de prédiction de la dangerosité à court terme reprennent à leur façon ces principes fondamentaux. Il n'en demeure pas moins que nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'instruments psychométriques capables de prédire un passage à l'acte imminent. De plus, selon Murdach (1987), les caractéristiques mêmes des situations d'urgence, c'est-à-dire la surprise, la confusion, le manque d'information et les contraintes du temps, rendraient impossible l'utilisation systématique de modèles d'intervention structurés.

En revanche, les obstacles à l'intervention sont connus depuis longtemps. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut en souligner quelques uns :

- 1- Les dispositions juridiques contradictoires qui visent tout autant à promouvoir l'intérêt des victimes qu'à protéger les droits fondamentaux des agresseurs;
- 2- Les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés les intervenants quand la confidentialité des informations recueillies est en jeu;
- 3- La difficulté de prédire la dangerosité avec précision;
- 4- Les réactions émotives qui peuvent embrouiller les décisions des intervenants placés face à une situation d'extrême danger;
- 5- L'absence de demande d'aide chez les hommes en détresse;
- 6- L'ambivalence des victimes qui hésitent à quitter un conjoint même si celui-ci est violent à leur égard.

3- LES OBJECTIFS

L'analyse d'événements qui se sont terminés par un drame a jusqu'ici constitué l'apport principal à la compréhension de l'homicide conjugal. Ces analyses ne tiennent cependant pas compte des situations où l'intervention a réussi. De plus, elles ne révèlent finalement que peu de choses sur les processus d'intervention. La recherche a voulu explorer cette dimension dans le but d'améliorer la façon de prévenir et gérer les situations de violence conjugale à haut risque de létalité. Plus précisément, les objectifs suivants étaient poursuivis :

- 1- Mieux décrire comment ces situations à haut risque se présentent aux intervenants dans l'exercice quotidien de leurs fonctions;
- 2- Décrire les interventions directes auprès des personnes impliquées et les pratiques de concertation des intervenants confrontés à de telles situations;
- 3- Analyser le rationnel qui sous-tend la prise de décision dans l'action;
- 4- Comparer la perception qu'ont les intervenants de leurs interventions avec celles des victimes;
- 5- Identifier les principaux obstacles et, à l'opposé, les facteurs qui facilitent l'intervention et la concertation;
- 6- Proposer des pistes d'action pour rendre l'intervention et la concertation plus Efficaces.

4- LA MÉTHODOLOGIE

4.1- La technique de l'incident critique

Le devis retenu pour la recherche est de type qualitatif et est basé sur la technique des incidents critiques (TIC) développée au cours de la Seconde Guerre Mondiale et au début des années 50 par Flanagan (1954a) et ses collaborateurs. La technique a été largement utilisée pour déterminer les exigences critiques liées à différentes fonctions, mais aussi dans le but d'analyser les processus de prise de décision chez des groupes d'intervenants sociaux (Dworkin, 1988). Elle «consiste en un ensemble de procédures pour rassembler des observations directes du comportement humain de façon à faciliter leur utilisation pour la solution des problèmes pratiques» (Flanagan, 1954a). Elle rend compte des comportements qui sont considérés déterminants pour l'exécution d'une tâche ou l'atteinte du but d'une activité. Inversement, la méthode permet aussi d'identifier les éléments du comportement qui empêchent l'atteinte de but désiré. La TIC comporte cinq étapes (Flanagan, 1954b). Chacune d'elles est présentée en détail et opérationnalisée dans les paragraphes qui suivent.

1- Définition du but général de l'activité. Pour que les observateurs puissent rapporter des informations pertinentes à l'analyse, il est impératif de définir simplement les tâches que l'on s'attendait d'eux lors du déroulement de l'activité dont ils sont appelés à parler. Dans la présente recherche, il s'agit, dans une situation de violence conjugale où il y a un haut risque de létalité, de prévenir la commission d'un homicide en intervenant auprès de la victime, de l'agresseur ou de leur environnement.

2- Sélection des observateurs. Les personnes sélectionnées doivent être des experts du phénomène étudié. Pour être reconnus comme experts des situations à haut risque de létalité, les intervenants devaient correspondre aux critères suivants: 1- Avoir été confronté, au cours des cinq dernières années, à au moins une situation de violence conjugale dans laquelle il y avait danger de mort pour la conjointe. 2- Avoir été un acteur principal de l'intervention en étant en interaction directe avec les personnes impliquées.

3- Sélection des incidents. Les observateurs devaient faire référence à des situations à haut risque de létalité rencontrées dans leur pratique. Sur le plan opérationnel, une situation était réputée être à haut risque de létalité: 1- lorsque l'intention homicide était clairement identifiable ou 2- lorsqu'il y avait cumul de plusieurs facteurs de risque.

4- Cueillette des données. La cueillette de données fut faite au moyen d'entrevues semi-directives au cours desquelles les observateurs décrivaient les incidents critiques dans lesquels ils ont été impliqués. Le rôle de l'interviewer consistait à les aider à analyser systématiquement chacun de ces incidents en décrivant le contexte (état de la situation), en faisant une description détaillée de l'intervention comme telle (directe et de concertation) et en explorant les facteurs relatifs à la prise de décision.

5- Analyse des données. Les propos furent enregistrés et retranscrits intégralement de façon à pouvoir être manipulés avec un logiciel d'analyse qualitative (Nud-Ist). Les 74 incidents rapportés par les observateurs ont été codifiés, résumés et classés selon leurs similitudes. La classification a été remaniée à plusieurs reprises de façon à mieux définir et à préciser les catégories et sous-catégories.

La méthode de cueillette et d'analyse des données a été utilisée pour étudier des incidents critiques rapportés par des intervenants et pour analyser le point de vue de femmes ayant vécu des situations de violence conjugale dans lesquelles leur vie a été mise en danger.

4.2- Composition de l'échantillon

L'intervention étant l'objet de cette recherche, le point de vue des intervenants y était privilégié. La population à l'étude inclut donc d'abord un vaste éventail d'acteurs de première ligne qui oeuvrent auprès des victimes et des agresseurs dans des contextes variés. L'échantillon de 44 intervenants comprenait 19 intervenants pénaux, soit 10 policiers, 6 intervenants correctionnels et 3 procureurs. Les 25 autres étaient des intervenants sociaux, soit 9 travailleuses de ressources d'hébergement pour victimes de violence conjugale, 5 intervenants auprès des conjoints violents, 7 employés du réseau de la santé et des services sociaux (CLSC et Centres Jeunesse) et 4 personnes oeuvrant dans des centres de crise. La moyenne d'âge de l'ensemble des répondants était de 39,4 ans (É.T. = 9 ans). La très grande majorité d'entre eux étaient nés au Québec (93%) et une faible majorité (55%) étaient des femmes. Ils avaient en moyenne 9,5 ans d'expérience de travail auprès de leur employeur (É.T.= 5,7 ans).

D'autre part, les victimes sont des actrices incontournables des situations de crise où il y a intervention. En tant que personnes directement concernées, elles détiennent des informations cruciales sur le déroulement des événements et sur l'impact des interventions. C'est pour cette raison qu'un volet spécifique du projet s'intéressait à leurs perceptions à l'égard des interventions qui ont été faites lorsqu'elles vivaient des situations de violence à haut risque de létalité. Les dix victimes interrogées pour l'étude avaient en moyenne 37,6 ans (É.T.= 11,8). Sept étaient d'origine québécoise, alors que deux autres étaient nées dans une autre province et qu'une dernière était née à l'étranger. Neuf des dix victimes vivaient seules au moment où elles ont été rencontrées.

Au total, 54 personnes furent rencontrées, soit 44 intervenants et 10 victimes.

5- LES RÉSULTATS

La cueillette des données a permis de recueillir un matériel abondant dont l'analyse n'était pas totalement complétée au moment de rédiger ce rapport. Les résultats présentés couvrent cependant trois dimensions importantes du phénomène étudié. Dans un premier temps, nous proposons une typologie des situations de violence conjugale à haut risque de létalité telles qu'elles se présentent aux intervenants. Cela correspond au premier objectif de l'étude. Dans un deuxième temps, nous traitons de l'intervention des acteurs du système pénal en comparant le point de vue des intervenants avec celui des victimes. Cette analyse correspond aux objectifs 2 et 4 du projet de recherche. Enfin, la dernière section porte sur le travail des intervenants psychosociaux. Elle traite plus spécifiquement des facteurs qui nuisent ou qui facilitent l'intervention, ainsi que du processus de prise de décision de ces acteurs. Ces éléments d'analyse correspondent aux objectifs 3 et 5 du projet.

5.1- Typologie des situations de violence conjugale à haut risque de létalité

Les 44 intervenants interviewés ont rapporté 74 incidents critiques au cours desquels ils ont perçu un haut risque de létalité pour la conjointe. Leurs récits font ressortir la diversité des circonstances dans lesquelles ils sont appelés à intervenir. L'analyse révèle toutefois que le temps dont dispose l'intervenant pour réagir à la situation qui se présente, soit le délai entre la prise de conscience du danger et la commission possible d'un homicide, constitue une variable centrale pour l'intervention. Compte tenu de son importance, c'est autour de cette variable que nous avons construit une typologie des

incidents critiques rencontrés par les répondants. Les trois grandes catégories de situations rapportées, de même que leurs sous-catégories respectives sont présentées ci-après.

1- Les incidents comportant un danger imminent pour la femme

La première catégorie comprend des incidents où une agression potentiellement létale est en cours ou sur le point de se produire dans un très court délai, ce qui requiert une action rapide et immédiate. Ce sont 41,9% des incidents rapportés qui ont été classés dans cette première catégorie que l'on peut diviser en trois sous-catégories:

- A) Dans la première sous-catégorie, agresseur et victime sont à proximité l'un de l'autre et une agression est en cours (ex. : la victime est sévèrement battue, frappée avec un objet, séquestrée ou menacée directement avec une arme). La tâche critique lors de tels incidents consiste en une intervention policière pour maîtriser physiquement l'agresseur ou trouver une façon de séparer les conjoints dans le but de prévenir la commission de gestes potentiellement mortels.
- B) La seconde sous-catégorie regroupe des incidents assez similaires à ceux de la première quant au type d'agression commis (ex. : agression au couteau, tentative d'étranglement). L'intervention se produit cependant tout juste après que l'agression ait eu lieu. La tâche des intervenants consiste alors à en limiter les conséquences en procurant des soins d'urgence à la victime, en arrêtant l'agresseur après le fait et en amorçant une enquête. Compte tenu du synchronisme imparfait qui caractérise l'intervention dans ces situations, la débrouillardise de la victime, le repentir soudain de l'agresseur ou l'appel à l'aide opportun de l'entourage du couple peuvent avoir autant d'impact sur l'issue de la situation que l'action des intervenants eux-mêmes.
- C) La troisième sous-catégorie regroupe les situations où l'agresseur a mis au point un projet d'homicide qu'il s'apprête à actualiser. Ici, agresseur et victime ne sont pas encore en présence l'un de l'autre, mais cela ne saurait tarder. Les intervenants peuvent découvrir l'existence d'un tel plan suite à sa divulgation par l'agresseur potentiel lui-même, aux révélations d'une personne à qui il s'est confié ou à une investigation systématique des faits rapportés par la victime. Les tâches critiques consistent à prendre l'homme en charge pour l'amener à renoncer à son projet, d'assurer la sécurité immédiate de la victime ou, lorsque les circonstances le permettent, de mener ces deux types d'action simultanément.

2- Les incidents comportant un danger à court ou moyen terme

La seconde catégorie inclut des situations où le risque d'homicide est clairement identifié, mais où le moment du passage à l'acte ou les modalités de l'action demeurent toujours imprécis. Elle regroupe 44,6% des incidents critiques analysés. Les sous-catégories sont les suivantes :

- A) La première sous-catégorie comprend les situations où un agresseur potentiel exprime à un intervenant des fantasmes homicides, sans toutefois avoir un plan précis ou des moyens pour passer à l'action. Les interventions effectuées par les intervenants confrontés à ce type de situation visent à faire diminuer la tension, à encadrer l'homme et à l'aider à résoudre la crise ayant engendré la colère envers sa partenaire. L'hébergement temporaire, le suivi régulier des fantasmes, la mise en

relation avec un réseau social et la neutralisation des moyens d'action sont des exemples de stratégies employées.

- B) La seconde sous-catégorie comprend les menaces de mort directes ou indirectes proférées à l'endroit de la victime. Les intervenants interrogés ont jugé ces menaces sérieuses à la lumière des autres comportements de l'agresseur, tels que l'utilisation d'armes, les antécédents de violence physique sévère et les menaces à l'endroit d'autres personnes de l'entourage de la victime. Les interventions visaient d'une part à sensibiliser les femmes au danger encouru et à les encourager à quitter leur conjoint et à utiliser les recours légaux à leur disposition. Elles visaient d'autre part à restreindre la liberté de l'homme ayant proféré les menaces.
- C) La dernière sous-catégorie regroupe quelques situations où le risque d'homicide était relié à un événement précis. Dans tous les cas, il s'agissait des procédures légales reliées à la séparation ou à la garde des enfants qui étaient susceptibles d'exacerber la colère et la rage d'un homme possédant des antécédents sérieux de violence conjugale. Dans ces cas, les interventions effectuées consistaient à mettre au point un scénario de protection précis avec la victime et à accroître la surveillance de l'agresseur potentiel pendant la période des procédures.

3- Les incidents comportant un danger persistant à plus long terme

Dans la dernière grand catégorie, on retrouve 13,5% des incidents où le risque de létalité demeure élevé durant une longue période de temps, malgré les efforts des intervenants pour mettre en place des mesures préventives. Ces incidents peuvent être divisés en deux sous-catégories :

- A) Dans le premier groupe d'incidents, les hommes ont un dossier impressionnant de violence criminelle susceptible de s'exprimer dans leur relation conjugale. Le risque de récidive paraît chronique. Dans ces cas, la tâche est double. Elle consiste d'une part à exercer une surveillance étroite et constante auprès de l'agresseur et à restreindre sa liberté au besoin (ex. : suspension d'une liberté conditionnelle). Elle consiste parallèlement à aider les victimes à refaire leur vie dans un milieu inconnu de l'homme.
- B) Dans la dernière sous-catégorie, la femme n'est pas désireuse ou est incapable de mettre fin à la relation où elle court un danger de mort. En continuant la cohabitation ou la relation avec son conjoint, elle est continuellement exposée au risque de létalité. L'intervention vise à sensibiliser la femme au danger, tout en lui procurant les services à court terme dont elle a besoin.

5.2- Les interventions des acteurs pénaux

L'analyse qui suit s'inspire des 30 incidents critiques rapportés par les 19 intervenants pénaux qui ont pris part à l'étude (10 policiers, 6 intervenants correctionnels et 3 substituts du procureur général). Plus de la moitié de ces incidents (n=17) ont été classés dans la catégorie des risques imminents. Huit ont été classés dans la catégorie des risques à court ou moyen terme et cinq dans celle des risques persistant sur une longue période de temps. Le point de vue des victimes a été analysé à partir des entrevues avec les dix femmes victimes de violence conjugale.

L'évaluation du risque de létalité constitue l'une des dimensions clés de l'intervention des acteurs pénaux. Les résultats suggèrent d'abord que les éléments

considérés par ces derniers correspondent à ceux identifiés dans la littérature (Hoff, 1989). Ainsi, les éléments contextuels (ex. : état des lieux où les policiers interviennent; présence d'armes; accès à la victime), la présence de facteurs de risque connus (ex. : sévérité des antécédents de violence conjugale; séparation des conjoints), la relation entre l'agresseur et le contexte (ex. : comportements récents; historique et dynamique du couple) et certains éléments de la personnalité de l'agresseur ont aussi été considérés dans l'évaluation des situations. En général, il appert que plus les intervenants perçoivent d'indices différents, plus ils ont tendance à définir la situation comme dangereuse. Néanmoins, la présence d'indices précis tels que la présence d'une arme à feu élève sur le champ leur appréciation de la dangerosité de la situation. Les résultats suggèrent par ailleurs que les intervenants sont influencés par la perception que la victime et les personnes de l'entourage ont de la situation et qu'ils en tiennent compte dans leur propre évaluation.

Bien que le degré d'urgence auquel les policiers, les intervenants correctionnels et les substituts du procureur général sont confrontés soit différent, les interventions des trois groupes visent sensiblement les mêmes objectifs, c'est-à-dire de mettre l'agresseur potentiel en arrêt d'agir (ex. : arrestation, suspension d'une libération, plaider pour une incarcération) et de protéger la vie de la victime en incitant celle-ci à se prévaloir des moyens que le système pénal met à sa disposition (ex. : porter plainte, témoigner contre l'agresseur, etc.). L'atteinte de ces objectifs, à l'intérieur du cadre légal qui détermine les balises de leur travail, constitue pour les intervenants pénaux le principal critère d'évaluation de l'efficacité des interventions. Leur appréciation étant centrée sur l'atteinte de ces finalités, les intervenants se disent généralement satisfaits lorsqu'ils ont empêché la commission d'un homicide, que la victime a été au bout des procédures judiciaires, qu'elle a rompu sa relation avec l'agresseur et que ce dernier a été incarcéré.

L'étude du point de vue des victimes révèle que leurs préoccupations sont différentes de celles des intervenants pénaux. Les disparités s'observent sur trois plans :

- 1- Les victimes n'évaluent pas le danger qu'elles courent de la même manière que les intervenants pénaux. Dans bien des cas, elles sont peu informées sur la problématique qu'elles vivent et ignorent les facteurs de risque associés à l'homicide conjugal. Leur évaluation de la situation est plus intuitive que celle des intervenants et centrée sur un nombre plus restreint de facteurs. Les changements dans le comportement du conjoint violent (ex. : menaces de mort; degré de violence physique) et les événements relatifs à la relation conjugale sont les principaux indices considérés.
- 2- La protection de leur propre vie ne semble pas venir toujours en tête de liste des préoccupations des victimes. La protection des personnes de leur entourage, l'amélioration de leurs propres conditions d'existence, voire même le désir de voir leur conjoint changer ses comportements violents sont souvent des facteurs tout aussi importants à leurs yeux. Elles mesurent l'impact de leur engagement dans le processus judiciaire sur toutes ces dimensions de leur vie avant d'avoir recours aux intervenants pénaux. La crainte de faire du tort au conjoint, le temps et l'énergie à consacrer aux procédures, les doutes sur l'efficacité et les expériences antérieures négatives sont autant d'obstacles qui peuvent les empêcher d'avoir recours au système.
- 3- Dans leur évaluation des interventions, les victimes accordent autant sinon plus d'importance au processus qu'à l'atteinte des finalités. En effet, plusieurs de leurs commentaires portent sur la qualité de leur relation avec l'intervenant du système pénal plutôt que sur le résultat de son travail. Le développement d'un lien de confiance, le temps qui leur a été consacré, l'écoute qui leur a été manifestée, la

disponibilité, la rapidité à retourner leurs appels sont autant de qualités appréciées par les victimes.

Les différences importantes entre la perception des acteurs pénaux et celle des victimes peut devenir un obstacle à la prévention de l'homicide conjugal, puisque les uns et les autres doivent travailler de concert pour que les interventions soient le plus efficaces possible. Le défi consiste à concilier les deux univers pour en arriver à réduire le risque d'homicide.

5.3- Les interventions effectuées par les intervenants psychosociaux

Les 25 intervenants psychosociaux de l'échantillon ont été confrontés à 44 situations à haut risque de létalité. Dans 14 cas le danger était imminent, dans 25 cas il était à court et moyen terme et dans 5 cas, chronique. Les intervenants sociaux ont rapporté trois fois plus de cas de situations à court et moyen termes que les intervenants pénaux. Ce sont les intervenants de CLSC/Centres jeunesse et des ressources spécialisées pour femmes victimes de violence (maisons d'hébergement pour la plupart) qui ont été les plus nombreux à rapporter être intervenus dans de telles situations.

1- Obstacles

Les obstacles au succès de l'intervention sont de différents ordres. Les premiers sont ceux liés aux clients. Les hommes qui proviennent des milieux criminalisés et ceux qui ont une attitude de refus sont décrits comme ceux qui représentent les plus gros défis. Les femmes qui refusent de voir le danger ou qui choisissent de l'ignorer sont aussi perçues de même. Chez les intervenantes et intervenants sociaux, il ressort que la peur d'être soi-même agressé de même que la crainte que la dénonciation qu'on fait de l'agresseur déclenche un mouvement de riposte de ce dernier contre le professionnel demeurent les deux obstacles les plus clairement identifiés. Un autre type d'obstacles est constitué des difficultés reliées aux services et à leur contexte de dispensation tels les ressources insuffisantes ou inadéquates, les limites politiques, les contraintes de temps et de moyens, les règles de confidentialité. Enfin il y a les obstacles causés par le refus ou les limites de la collaboration : cloisonnements professionnels ou institutionnels, refus de considérer la demande avec sérieux, lourdeur qui effraie les autres.

2- Facteurs qui facilitent l'intervention

Chez les individus, certains facteurs facilitent l'intervention et de là la résorption de la crise. Ainsi chez les hommes, l'ouverture au changement, les liens d'attachement, la capacité de développer une relation ; chez la femme le fait de prendre les menaces au sérieux, de sentir ou palper sa peur, d'agir de façon déterminée sont perçus comme autant de facteurs facilitant. Chez les intervenants, l'expérience, la qualité de la formation, l'assurance dans l'exercice de sa profession de même que le soutien de ses collègues sont les facteurs identifiés comme les plus facilitant. Par rapport aux services, plusieurs facteurs de nature diverse ont été identifiés : le support du groupe à l'endroit du client, l'établissement d'un lien de confiance, l'atteinte d'une entente à l'amiable au Tribunal. Enfin, les collaborations qui ont été offertes ont été vues comme autant de facteurs facilitant l'intervention : le policier qui accepte d'aller au domicile, le milieu qui se montre réceptif à une rencontre de concertation, les contacts de la directrice de la maison, etc.

3- Ce qui a marqué les prises de décision

Divers facteurs sont pris en compte dans les décisions d'intervenir et dans la détermination des actions qui en découlent : les principes de l'organisme et ceux de l'intervenant, l'évaluation du degré de risque présent dans la situation, les buts poursuivis par l'intervention et enfin la collaboration offerte.

Au niveau des principes, les politiques, les approches, les valeurs et croyances de l'organisme et ceux qui appartiennent à l'intervenant sont évoqués. L'évaluation du degré de risque prend en compte a) la présence de violence physique et la sévérité de celle-ci, b) les caractéristiques de l'homme, son état mental, ses comportements actuels et antérieurs c) le discours tenu par l'homme (aveux, plans homicides, menaces) d) les éléments contextuels tels que la présence d'armes, la confirmation par des tiers, les dossiers médicaux ou psychologiques, les hospitalisations ou tentatives antérieures. Ce qui domine dans les buts décrits relatifs aux interventions c'est essentiellement l'objectif d'éviter la commission du geste homicide. Les moyens varient pour parvenir à cette fin : garder le contrôle, empêcher les contacts, développer un scénario de protection, maintenir le contact avec l'homme, rassurer la femme, agir pour enlever le danger, protéger d'urgence. Enfin au plan des collaborations, les policiers sont souvent sollicités lorsqu'il y a urgence. D'autres professionnels sont aussi mis à contribution et parfois même des membres de la famille. On préconise enfin de convoquer une réunion de toutes les personnes et organismes impliqués afin de développer une action concertée.

4- Bilan des interventions : le point de vue des intervenants

Les intervenants en CLSC et Centres jeunesse estiment que la grande victoire c'est d'avoir empêché un homicide. Pour ce faire il a fallu d'abord identifier que la situation était à risque de létalité puis élaborer un scénario de protection, se concerter avec d'autres et réaliser le plan en concertation. Le négatif vient de ce que des personnes ont vu leur vie bouleversée même si c'était nécessaire : éloignement des conjoints, déménagement etc.

Les intervenants des programmes pour conjoints violents sont contents d'avoir pu désamorcer la crise à partir du lien de confiance établi, de la démarche de réappropriation proposée au client, du suivi très serré qui a été effectué et enfin des rapports de collaboration avec les autres milieux d'intervention. Quelques erreurs ont été signalées comme celle de placer deux hommes très difficiles dans le même groupe et celle d'un signalement à la police qui a été mal perçu par tout le monde, incluant la femme qu'on estimait urgent de protéger.

Les intervenantes de maison d'hébergement ou de ligne d'écoute pour femmes victimes de violence conjugale sont heureuses d'avoir agi pour prévenir l'homicide en offrant davantage à la femme compte tenu de son besoin : hébergement prolongé, accompagnement, plainte au nom de la femme.

Les intervenants de centres de crise pour leur part ont souligné qu'ils ont pu offrir à l'homme qui représentait un danger, un lieu sécurisant et apaisant qui lui permettait aussi d'extérioriser sa colère et sa frustration plutôt que de l'agir sur quelqu'un.

De nombreux intervenants ont fait part de gestes qu'ils feraient autrement ou d'actions alternatives qu'ils prendraient si la situation se répétait. Il semble en effet que suite à son expérience, chacun ou presque, estime qu'il y a des choses à améliorer et que si c'était à refaire, il apporterait des modifications à la façon dont il a agi de manière à rendre son action plus efficace encore.

5- Bilan des interventions : le point de vue des victimes

La plupart des femmes interviewées ont séjourné en maison d'hébergement et ont choisi de faire part de leur appréciation de l'intervention reçue. Plusieurs éloges et points positifs ont été rapportés. Les femmes ont apprécié d'être accueillies et de pouvoir vivre dans un milieu qui leur assurait la protection. Elles ont aussi pu refaire leurs forces, surmonter la crise, être accompagnées dans leur démarche et supportées et encouragées. Toutefois certaines femmes ont déploré chez des intervenantes des comportements intrusifs et des jugements de valeur alors que d'autres ont trouvé difficile de s'ajuster au nouveau milieu qu'est la maison d'hébergement et à ses règles. Seules quelques femmes victimes ont fait part de leur appréciation des services reçus dans d'autres organismes. Leur nombre très limité ne permet toutefois pas d'en faire état ici.

6- NOUVELLES PISTES OU QUESTIONS DE RECHERCHE IDENTIFIÉES

Nous ne sommes pas encore prêts, à ce stade de l'analyse, à proposer une liste définitive des pistes d'action et de réflexion à mettre de l'avant. Nous pouvons toutefois en suggérer quelques unes :

- 1- La typologie développée dans cette étude nous semble utile pour informer les intervenants sur les différentes situations qu'ils sont appelés à rencontrer dans leur pratique. Elle pourrait notamment être employée dans la formation des nouveaux intervenants.
- 2- L'étude, tout comme la littérature, fait ressortir le fait qu'un certain nombre de victimes de violence conjugale ne connaissent pas les facteurs de risque associés à l'homicide conjugal ou qu'elles ne perçoivent pas ce risque. La mise au point d'un programme spécifique d'information et de sensibilisation à cette réalité tragique pourrait aider à contrer le problème. Dans la même veine, la traduction et la validation pour une population francophone de l'Échelle d'évaluation du danger de Campbell (1995) procurerait un outil fort intéressant aux intervenantes qui travaillent auprès des victimes de violence conjugale.
- 3- En prévenant l'homicide, les intervenants remplissent leur mandat de façon très satisfaisante. Les victimes qui sont confrontées à des situations à haut risque de létalité vivent de leur côté une expérience très exigeante, notamment sur le plan émotif. Il serait bon que les intervenants soient sensibilisés à ces réalités plus personnelles et à l'importance que les femmes accordent non seulement au résultat, mais aussi au processus d'intervention.
- 4- Dans les situations de violence conjugale à haut risque de létalité, l'étude montre que l'intervention auprès des agresseurs consiste souvent à les placer en arrêt d'agir en procédant à leur arrestation, à la révocation de leur libération conditionnelle ou en les incarcérant. Ces recours sont souvent nécessaires. Les intervenants psychosociaux qui interviennent avec les hommes témoignent cependant d'un autre type de pratique visant lui aussi à encadrer l'agresseur potentiel. Pour permettre un suivi intensif de l'homme pendant un période de crise aiguë, plusieurs ont souligné avoir eu recours à des formes d'hébergement communautaire. Il serait intéressant de mieux documenter ces pratiques et de déterminer leurs forces et leurs limites.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bérubé, J. (1997), *Rapport d'enquête publique sur les causes et les circonstances des décès de Françoise Lirette, Loren Gaumont-Lirette et René Gaumont survenus à Baie-Comeau le 9 septembre 1996*, Bureau du coroner, Gouvernement du Québec, 68 p.
- Campbell, J. (1995), Prediction of Homicide of and by Battered Women, dans Campbell, J., *Assessing Dangerousness. Violence by Sexual Offenders, Batterers, and Child Abusers*, Sage Publications, Interpersonal Violence: The Practice Series, 96-113.
- Dworkin, J. (1988). To certify or not certify: clinical social work decisions and involuntary hospitalization. *Social Work in Health Care*, 13 (4), 81-98.
- Flanagan, J. C. (1954a, avril). La technique de l'incident critique. *Revue de psychologie appliquée*, 165-185.
- Flanagan, J. C. (1954b, juillet). La technique de l'incident critique (suite). *Revue de psychologie appliquée*, 267- 295.
- Gouvernement du Québec (1992), *La politique de la santé et du bien-être*, Ministère de la santé et des services sociaux, 192 p..
- Hoff, L. A. (1989). *People in crisis : Understanding and helping*. (3e édition), Redwood City, CA, USA, Addison-Wesley Publishing Inc.
- Murdach, A. (1987, Fall). Decision making in psychiatric emergencies. *Health and Social Work*, 267-274.
- Rodgers (1994). *Juristat*, 14 (9).
- Statistique Canada (1993, 18 novembre), *Le Quotidien*
- Statistique Canada (1997, 31 juillet), *Le Quotidien*

PUBLICATIONS ISSUES DE LA RECHERCHE

- Rondeau, G., Brodeur, N., Nadeau, J., Lindsay, J., Lemire, G. et Brochu, S. (2002), *L'intervention dans les situations de violence conjugale comportant un haut risque de létalité. Éléments de réflexion et d'analyse*, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence familiale (CRI-VIFF), Collection Études et analyses, no 24.
- Drouin, Christine (2001), *Intervenir dans les situations de violence conjugale à haut risque de létalité : le point de vue des acteurs pénaux et des victimes*, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de maîtrise en criminologie, Université de Montréal.

Collection Études en bref

Nos partenaires fondateurs

